## Les subsides

c) Ledit projet de loi est censé revenir à la Chambre pour l'étape du rapport et la troisième lecture au plus tard le 28 juin 1984.

L'objet du projet de loi qui est à l'étude est d'une telle importance, il est si vital pour la vie quotidienne de millions de Canadiens que notre parti est prêt à faire à peu près n'importe quoi pour en accélérer l'adoption de deuxième lecture, l'étude au comité et l'adoption à la troisième lecture, dans l'espoir que la loi puisse entrer en vigueur avant la dissolution de la législature en cours.

Environ 1,500 Canadiens sont tués au travail chaque année. Environ 20,000 travailleurs canadiens subissent des blessures au travail chaque année. Durant les quelques heures que nous consacrons à ce débat aujourd'hui, il est fort probable qu'un travailleur mourra au travail et il est certain que beaucoup se blesseront. Nous avons déjà attendu trois ans, ce qui est presque la période de gestation de l'éléphant, avant de voir ces propositions de modifications aux parties III, IV et V du Code canadien du travail. Nous ne pouvons imaginer la moindre excuse que l'on pourrait invoquer pour ne pas expédier rapidement cette affaire.

Je voudrais faire quelques observations plutôt personnelles sur la mesure à l'étude et sur les problèmes que nous affrontons, notamment dans les usines canadiennes. Il y a au moins un député à la Chambre, moi-même, pour qui la question n'a rien de théorique. J'ignore combien d'autres députés ont eu le pénible privilège de balayer la cervelle de leur compagnon de travail répandue sur le trottoir ou d'aller annoncer plus d'une fois à une veuve de récente date que son mari vient d'être tué. Tout le monde ici comprendra, j'en suis sûr, que cette tâche n'a rien d'agréable.

Cela me rappelle une histoire que j'ai entendue l'année dernière à Ottawa ou peut-être de l'autre côté de la rivière, à Hull. Le fils d'une femme qui travaille pour un député conservateur a été tué dans un accident de travail. Ce jeune garçon n'avait reçu absolument aucune formation le préparant à son travail. Il est tombé ou il a glissé dans un broyeur à ordures et comme le disait un de mes vieux collègues de travail allemand à la scierie Kootenay Forest Products, «Il s'est fait transformer en hamburger». Ce n'est pas joli. Tous ceux qui ont déjà vue verser dans une boîte les restes de personnes qu'ils avaient connues et aimées conviendront que ce genre d'expérience ne vous rend pas très patient face à certains maquignonnages politiques auxquels on se livre parfois pour des raisons tout à fait contestables comme cela semble être le cas en ce qui concerne le projet de loi à l'étude.

• (1540)

Je ne veux pas dire que nous voulons conserver tel quel un régime qui a favorisé le maintien de méthodes de travail qui, chaque année causent de nombreux décès ou accidents. Bien sûr que non. Personne ici ne le souhaite. Mais parfois, en n'agissant pas, nous contribuons à maintenir ce genre de situations. Personne ici ne voudrait être responsable d'une chose pareille, mais l'attitude du gouvernement peut, selon le parti qui est au pouvoir, varier énormément face à des questions de vie ou de mort pour les travailleurs.

Je voudrais vous rappeler la situation qui régnait avant 1972 en Colombie-Britannique afin de mieux vous faire comprendre

nos priorités personnelles et politiques à propos de cette question. Il existe en Colombie-Britannique une loi appelée Factories Act qui a été adoptée dans les années 1930. Bon nombre d'entre nous, y compris les dirigeants syndicaux et des fonctionnaires au ministère provincial du Travail, l'ignoraient même si cette loi figure bel et bien dans les textes législatifs depuis presque 40 ans. Quelques-uns de mes collègues et moimême sommes tombés par hasard sur une vieille copie de cette loi et nous nous sommes dit, c'est vraiment formidable. Elle renferme des mesures de protection obligeant l'employeur à prévoir un éclairage et un système de ventilation adéquats, un certain nombre de cabinets d'aisance par 100 employés et toutes sortes de critères sur les conditions de travail qui auraient fait de nos établissements industriels des endroits un peu plus civilisés. Nous avons posé des questions à gauche et à droite afin de savoir ce qu'il en était de cette loi. Même au ministère du Travail, à Victoria, les fonctionnaires n'en avaient jamais entendu parler. Plus tard, lorsque le gouvernement de coalition créditiste a cédé la place au gouvernement néo-démocrate au début de 1972, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait que deux inspecteurs dans toute la province pour faire respecter les règlements sur la sécurité et la santé au travail. Ils ont dû se cacher dans les cabinets pendant leurs 35 ans de service, mais c'était bel et bien eux qui étaient chargés de l'application de ces règlements. Nous avons immédiatement embauché du personnel supplémentaire pour faire respecter cette loi et nous avons demandé à ces deux inspecteurs pourquoi ils n'avaient jamais fait leur travail. Ils devaient inspecter non seulement, les établissements industriels dans toute la Colombie-Britannique, mais aussi les chantiers avant que les travaux ne commencent. Nous leur avons demandé comment ils s'y étaient pris pour inspecter les milliers d'usines et de chantiers de la province. Ils nous ont répondu qu'ils avaient fait des inspections par téléphone. Le nouveau ministre néo-démocrate provincial du travail leur a demandé s'ils voulaient dire par là qu'ils avaient simplement demandé aux compagnies par téléphone si elles respectaient la loi. Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas le temps de le faire. Ils ne faisaient que relever les noms des compagnies dans l'annuaire et ils les reportaient sur des formulai-

Voilà la comédie à laquelle il faut s'attendre de la part de gens qui voudraient qu'on réduise sans cesse l'appareil gouvernemental, voilà ce qui arrive dans le milieu du travail lorsqu'on veut tout déréglementer. Monsieur le Président, des gens qui agissent ainsi par accident, par hasard ou par ignorance commettent des meurtres. Ils sont coupables de meurtre ou tout au moins d'homicide. Ceux d'entre nous qui ont connu l'horreur de devoir annoncer à une femme que son mari vient d'être assassiné au travail par un régime qui non seulement permet, mais encourage de tels forfaits, n'ont pas beaucoup de patience avec des gouvernements ou des politiciens de quelque tendance que ce soit qui continuent à permettre ce genre de négligence.

La même chose se produit dans la république au sud de chez nous, qui existait en Colombie-Britannique et qui se reproduit sous un gouvernement de nature conservatrice qui s'appelle le Crédit social. Je trouve intéressant que le critique du travail pour le parti progressiste conservateur soit un ancien député du Crédit social qui a siégé en Colombie-Britannique de 1966 à 1972, car nous pouvons regarder cette province et voir le genre de changements au code du travail que nous pouvons espérer.